

Jean-Marie LE PEN (FN)

Parité politique et accès aux responsabilités

1. Donneriez-vous l'exemple au plus haut niveau en formant un **gouvernement paritaire** ?

La formation d'un gouvernement paritaire comme le propose monsieur Sarkozy relève du gadget. Cette forme de « discrimination positive » consistant à donner plus de droits aux uns qu'aux autres sur le critère de l'origine est contraire à l'article premier de la Déclaration des Droits de l'Homme selon lequel : « les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ».

Les femmes n'ont pas besoin de ces artifices pour accéder aux plus hautes responsabilités. En ce qui me concerne, je n'ai pas attendu l'adoption de lois sur la parité pour donner aux femmes toute leur place. Plusieurs d'entre elles font partie des instances dirigeantes du Front National et, de 1989 à 1993, l'unique député représentant les millions d'électeurs du Front National à l'Assemblée nationale était une femme.

2. Initiez-vous un **ministère de plein droit chargé des droits des femmes et de l'égalité** entre les femmes et les hommes ayant la mission de coordination de l'évaluation sexuée de l'impact des politiques publiques des différents ministères ?

Il n'est pas nécessaire de créer un ministère pour veiller au respect de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Il suffit de faire appliquer les lois existantes

3. Comment ferez-vous progresser la **parité pour les élections** au mode de scrutin uninominal (législatives, sénatoriales et cantonales) et la désignation des délégués au sein des intercommunalités ?

Opposé à la loi sur la parité aux élections, parce qu'elle crée une discrimination, le Front National est cependant le parti politique qui la respecte le mieux. Ainsi aux élections législatives de 2007, (comme en 2002), il présente à peu près le même nombre de candidates que de candidats, contrairement aux partis du système – l'UMP, le PS et l'UDF- qui continuent de présenter plus d'hommes que de femmes.

Cette loi n'a d'ailleurs pas atteint ses objectifs puisque 12 % seulement des députés sont des femmes. En revanche elles sont beaucoup plus nombreuses parmi les conseillers régionaux élus au scrutin proportionnel. Par ailleurs, dans les pays où les députés sont élus à la proportionnelle, les Parlements comptent beaucoup plus de femmes que d'hommes.

Le scrutin proportionnel que je veux établir pour toutes les élections afin d'assurer la représentativité de tous les courants d'opinion, permettra aux femmes d'être plus nombreuses dans les assemblées nationale et locales.

4. Quelles évolutions du **statut de l'élu** envisagez-vous ?

Le statut de l'élu doit assurer à celui-ci :

* un revenu décent si son mandat constitue un travail à temps plein, ce qui est souvent le cas des

maires ruraux, souvent écrasés par le surplus de travail apporté par les lois de décentralisation ;

* le retour dans la vie active à l'expiration de son mandat ;

* les droits sociaux d'un salarié, si son mandat est son unique activité rémunérée.

Dans le domaine pénal, la loi Fauchon du 10 juillet 2000 ne protège guère le maire de l'insécurité judiciaire. Il est donc nécessaire de distinguer l'administration d'une commune de celle de la gestion d'une entreprise. Ne réduisons pas la fonction politique à une activité managériale.

5. Quelles ressources financières et humaines accorderez-vous aux **organismes et structures agissant en faveur de l'égalité** entre les femmes et les hommes conformément aux engagements internationaux de la France ?

Soucieux de la bonne utilisation de l'argent des contribuables, comme pour toutes les associations bénéficiant de subventions publiques, je demanderai au préalable un audit de ces structures.

6. A l'instar de ce qui a été réalisé en politique, vous engagez-vous à modifier la Constitution pour permettre de **favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles** et sociales dans les élections prud'homales et professionnelles, dans les conseils d'administration des sociétés anonymes, dans les élections des comités d'entreprise et dans les **jurys de concours et instances de promotion de la fonction publique** ?

Opposé à la loi sur la parité en politique, créatrice de discrimination, je le suis aussi dans le domaine social et professionnel. Les femmes n'ont pas besoin d'être aidées pour réussir dans leur vie professionnelle. C'est leur faire injure que de penser le contraire.

Formation et Emploi : articulation des temps de vie

7. Les femmes et les hommes suivent souvent des **parcours traditionnels de formation**, qui orientent les femmes dans les professions moins valorisées et moins rémunérées. Quelles mesures concrètes prendrez-vous dans le cadre de la loi d'orientation et de programme scolaire pour y remédier ?

S'il est indispensable de reconnaître l'égalité entre les hommes et les femmes, il serait aberrant de refuser d'admettre les différences qu'il y a entre les deux sexes, différences qui expliquent en grande partie la sur-représentation des femmes dans certains métiers, comme ceux de l'enseignement, de la santé ou de la justice, métiers qui ne sont pas moins rémunérés ou moins valorisés que ceux du bâtiment, dans lesquels elles sont sous-représentées.

Plutôt que de prendre des mesures contraignantes, veillons d'abord, notamment dans l'enseignement public, à ce que des groupes de pression islamistes ne remettent pas en cause, en interdisant ainsi aux filles les cours de natation, l'égalité entre les femmes et les hommes.

8. Quels sont vos engagements pour éliminer les **écarts de rémunération** persistant entre les femmes et les hommes, malgré les lois de 1972, 1983, 2001, 2006 ?

Dans ce domaine aussi, je veillerai à ce que la loi soit respectée et que donc les écarts de rémunération entre salariés soient fondés uniquement sur des critères professionnels (mérite, ancienneté, responsabilités...).

9. L'augmentation de l'activité des femmes depuis les années 1980 s'est effectuée dans le cadre d'emplois qui ne permettent pas une réelle autonomie financière (83 % des emplois à temps partiel, 60 % des emplois aidés ou en CDD), ce qui contribue à leur **précarisation**. Quelles mesures proposez-vous face à cette situation et quels dispositifs comptez-vous mettre en place pour palier les écarts considérables existants entre les femmes et les hommes en matière de **retraite** ?

La précarité frappe en effet plus les femmes que les hommes. L'obligation des 35 heures leur a été notamment fort préjudiciable. Beaucoup d'entre elles ont des journées de travail fracturées. Les femmes sont ainsi les premières victimes de la politique économique et sociale menée par les partis se partageant le pouvoir depuis 30 ans -le RPR devenu l'UMP, le PS, le PC et l'UDF- qui, dans l'Europe sans frontières de Bruxelles, ont livré notre économie à une concurrence internationale, déloyale, pratiquant, notamment en Chine, le dumping social et qui, d'autre part se soumettent aux directives européennes anti-sociales de Bruxelles, comme celle rétablissant le travail de nuit des femmes.

La politique de relance économique que je compte mettre en œuvre, fondée sur la protection du travail en France et sur l'allègement des charges pesant sur nos entreprises, réduira la précarité du travail.

Par ailleurs, le revenu parental que je propose d'attribuer à l'un des deux parents se consacrant, pendant un certain nombre d'années, à l'éducation de son ou de ses enfants, sera accompagné des droits sociaux dont bénéficient les salariés, notamment le droit à la retraite. Les mères de famille qui ont ainsi interrompu leur activité professionnelle ne seront pas pénalisées lors de leur retraite.

10. Les femmes continuent à interrompre leur activité ou à s'absenter pour prendre en charge des responsabilités familiales, au détriment de leur carrière et de leurs droits à la retraite. Quels sont vos objectifs de développement concernant les services publics d'accueil de la **petite enfance** et de prise en charge des **personnes âgées ou dépendantes** ? Incitez-vous les hommes à prendre une part des responsabilités familiales ?

Le revenu parental que je propose de créer, donnant droit notamment à une retraite et accompagné d'une formation professionnelle à l'issue du congé parental d'éducation permettra, au parent le souhaitant de choisir de se consacrer pendant au moins trois ans à l'éducation de ses enfants, sans être pénalisé dans sa carrière professionnelle.

Droits de la personne

11. Quels sont vos engagements en matière de politique d'**éducation à la sexualité et à la contraception** ?

Les pouvoirs publics n'ont pas à intervenir dans un domaine relevant de la vie privée des personnes.

12. Vous engagez-vous à confier au CSA une mission renforcée de **lutte contre le sexisme** afin que les médias contribuent à donner une image moins stéréotypée des compétences et du potentiel des femmes et des hommes dans notre société ?

Je veillerai à ce que le Conseil supérieur de l'audiovisuel empêche, notamment aux heures de grande écoute, la diffusion de films pornographiques, dégradants pour la dignité des femmes. Pour cela il est nécessaire de réformer le mode de désignation des membres du CSA qui, choisis par le Président de la République et les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale, sont liés aux partis au pouvoir.

13. Comment lutterez-vous contre les **violences conjugales**, notamment concernant la prévention, la mise en cohérence des décisions pénales et civiles, la formation des professionnels (santé, police, justice, travailleurs sociaux) et la concertation avec les associations ?

La répression des violences conjugales nécessite un renforcement général de la Justice en France qui, aujourd'hui, n'a pas plus de moyens pour lutter contre cette délinquance qu'elle n'en a pour combattre les autres formes de délinquance.

14. Vous engagez-vous à faire connaître la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** (CEDAW), ratifiée par la France depuis 1983, notamment par l'intermédiaire des programmes scolaires et à promouvoir son application effective, le cas échéant, sous sanction ?

Aujourd'hui, malgré le dévouement du corps professoral, l'école n'assure plus ses trois missions fondamentales : elle instruit de moins en moins, (un élève sur cinq entre en sixième ne sachant ni lire ni écrire), elle ne joue plus son rôle d'ascenseur social, (6 % des enfants d'ouvriers accèdent aux grandes écoles contre 13 % il y a 30 ans), enfin la laïcité, c'est-à-dire la neutralité religieuse et politique dans l'enseignement public, est bafouée par des syndicats liés à des partis politiques et par des associations islamistes voulant imposer la charia dans les écoles de la République française.

Plutôt que d'encombrer les programmes scolaires de matières, il est nécessaire que l'école redevienne le lieu privilégié dans lequel les élèves acquièrent les connaissances nécessaires à leur développement intellectuel et à leur intégration dans la société.